

3) Les modalités d'intervention de l'effectation

Jours Fériés :

Le lundi lorsqu'il précède un jour férié, le vendredi et le samedi lorsqu'ils suivent un jour férié sont considérés pour l'horaire de 8h à 20h comme un dimanche et jours fériés.

Modulation tarifaire :

Le forfait d'astreinte d'effectation, fixé à 50 euros par tranches de 4 heures, est tarifé à 60 euros pour la nuit profonde, soit 120 euros pour la période 0h – 8h, dans les territoires de PDSa situés à plus de 30 minutes d'un SMUR.

Concernant la majoration tarifaire en nuit profonde dans les territoires situés à plus de 30 minutes d'un SMUR, **les territoires concernés sont :**

- n° 9 Olonzac
- n° 10 Lodève / n° 13 Cœur d'Hérault
- n° 16 Bédarieux / Lamalou
- n° 17 Bousquet d'Orb
- n° 18 Hérépian / Saint Gervais sur Mare
- n° 22 Saint Pons de Thomières
- n° 28 Olargues
- n° 30 La Salvetat sur Agout

Effectation par territoires

Territoire PDSa	Association des médecins effecteurs	Nombre de forfait d'effectation	Horaires	Lieu	
				MMG Cabinet	Ets santé
N° 1 Montpellier	SOS médecins MAPS	3	Tous les jours 20h – 24h	Dispositif SOS (2) MMG (1)	
		1	0h – 8 h	SOS (1)	
		3	Samedi 12h – 20h	Dispositif SOS (2) MMG (1)	
		3	Dimanche et jours fériés 8h – 20h	Dispositif SOS (2) MMG (1)	
N° 2 Fabrègues	Association médicale de garde rurale	1	Tous les jours 20h – 24h	MMG	
		0	0h – 8 h		Services d'Urgences
		1	Samedi 12h – 20h	MMG	
		1	Dimanche et jours fériés 8h – 20h	MMG	
N° 3 Agde	Association UMCLA	1 2 (du 1/07 au 31/08)	Tous les jours 20h – 24h	MMG	
		0	0h – 8 h		Services d'Urgences
		1 2 (du 1/07 au 31/08)	Samedi 12h – 20h	MMG	
		1 2 (du 1/07 au 31/08)	Dimanche et jours fériés 8h – 20h	MMG	
N° 4 Lunel	Médecins généralistes	1	Tous les jours 20h – 24h	CAPS Lunel	
		1	0h – 8 h	CAPS Lunel	
		1	Samedi 12h – 20h	CAPS Lunel	
		1	Dimanche et jours fériés 8h – 20h	MG ou CAPS Lunel	
N° 5 Sète	Association de la maison médicale de garde de Sète	1 2 (du 1/07 au 31/08)	Tous les jours 20h – 24h	MMG	
		0	0h – 8 h		Services d'Urgences
		1 2 (du 1/07 au 31/08)	Samedi 12h – 20h	MMG	
		1 2 (du 1/07 au 31/08)	Dimanche et jours fériés 8h – 20h	MMG	

Territoire PDSa	Association des médecins effecteurs	Nombre de forfait d'effectif	Horaires	Lieu	
				MMG Cabinet	Ets santé
N° 6 Pézenas	Médecins généralistes	1	Tous les jours 20h – 24h	Cabinet ou clinique Pasteur	
		1	0h – 8 h	Cabinet ou clinique Pasteur	
		1	Samedi 12h – 20h	Cabinet ou clinique Pasteur	
		1	Dimanche et jours fériés 8h – 20h	Cabinet ou clinique Pasteur	

N° 7 Lattes	Médecins généralistes	1	Tous les jours 20h – 24h	Cabinet	
		0	0h – 8 h		Services d'Urgences
		1	Samedi 12h – 20h	Cabinet	
		1	Dimanche et jours fériés 8h – 20h	Cabinet	

N° 8 Béziers	Association COMERBI	1	Tous les jours du lundi au vendredi 20h – 24h	MMG	
		2	Samedi dimanche et jours fériés 20h-24h	MMG	
		0	0h – 8 h		Services d'Urgences
		2	Samedi 12h – 20h	MMG	
		2	Dimanche et jours fériés 8h – 20h	MMG	

N° 8 Bis Vendres	Association COMERBI	1 (toutes les vacances scolaires de l'année)	Tous les jours 20h – 24h	Cabinet	
		0	0h – 8 h		Services d'Urgences
		1(toutes les vacances scolaires de l'année)	Samedi 12h – 20h	Cabinet	
		1(toutes les vacances scolaires de l'année)	Dimanche et jours fériés 8h – 20h	Cabinet	

Territoire PDSa	Association des médecins effecteurs	Nombre d'effecteurs MG	Horaires	Lieu	
				Ambulatoire MMG Cabinet	Ets santé
N° 9 Olonzac + 3 communes limitrophes de l'Aude + 30'SMUR	Médecins généralistes	1	Tous les jours 20h – 24h	Cabinet	
		1	0h – 8 h	Cabinet	
		1	Samedi 12h – 20h	Cabinet	
		1	Dimanche et jours fériés 8h – 20h	Cabinet	
N° 10 Lodève + 30'SMUR	Médecins généralistes	1	Tous les jours 20h – 24h	CAPS Lodève	
		0,5	0h – 8 h	CAPS Lodève	
		1	Samedi 12h – 20h	CAPS Lodève	
		1	Dimanche et jours fériés 8h – 20h	CAPS Lodève	
N° 11 Ganges + 5 communes limitrophes du Gard	Médecins généralistes	1	Tous les jours 20h – 24h	Cabinet	
		0	0h – 8 h		Services d'Urgences
		1	Samedi 12h – 20h	Cabinet	
		1	Dimanche et jours fériés 8h – 20h	Cabinet	
N° 12 Palavas	Médecins généralistes	1	Tous les jours 20h – 24h	Cabinet	
		0	0h – 8 h		Services d'Urgences
		1	Samedi 12h – 20h	Cabinet	
		1	Dimanche et jours fériés 8h – 20h	Cabinet	
N° 13 Cœur d'Hérault	Association PELMECH	1	Tous les jours 20h – 24h	MMG	
		0,5	0h – 8 h Fusion avec le Territoire n°10 Lodève	CAPS Lodève	Services d'Urgences
		1	Samedi 12h – 20h	MMG	
		1	Dimanche et jours fériés 8h – 20h	MMG	
N° 14 Abeilhan	Médecins généralistes	1	Tous les jours 20h – 24h	Cabinet	
		0	0h – 8 h		Services d'Urgences
		1	Samedi 12h – 20h	Cabinet	
		1	Dimanche et jours fériés 8h – 20h	Cabinet	

Territoire PDSa	Association des médecins effecteurs	Nombre d'effecteurs MG	Horaires	Lieu	
				Ambulatoire MMG Cabinet	Ets santé
N° 15 Saint Gély du Fesc	Médecins généralistes	1	Tous les jours du lundi au vendredi 20h – 24h	Cabinet	
		0	0h – 8 h		Services d'Urgences
		1	Samedi 12h – 20h	Cabinet	
		1	Dimanche et jours fériés 8h – 20h	Cabinet	

N° 16 Bédarieux-Lamalou + 30'SMUR	Médecins généralistes	0	Tous les jours du lundi au vendredi 20h – 24h		Services d'Urgences
		0.33	Samedi-Dimanche et Jours fériés 20h – 24h Fusion avec les territoires n°17 et n°18	Cabinet	
		0	Tous les jours du lundi au vendredi 0h – 8 h		Services d'Urgences
		0.33	Samedi-Dimanche et Jours fériés 0h – 08h Fusion avec les territoires n°17 et n°18	Cabinet	
		0.33	Samedi 12h – 20h Fusion avec les territoires n°17 et n°18	Cabinet	
		0.33	Dimanche et jours fériés 8h – 20h Fusion avec les territoires n°17 et n°18	Cabinet	

Territoire PDSa	Association des médecins effecteurs	Nombre d'effecteurs MG	Horaires	Lieu	
				Ambulatoire MMG Cabinet	Ets santé
N° 17 Bousquet d'Or + 30'SMUR	Médecins généralistes	1	Tous les jours du lundi au vendredi 20h – 24h	Cabinet	
		0.33	Samedi-Dimanche et Jours fériés 20h – 24h Fusion avec les territoires n°16 et n°18	Cabinet	
		1	Tous les jours du lundi au vendredi 0h – 8 h	Cabinet	
		0.33	Samedi-Dimanche et Jours fériés 0h – 08h Fusion avec les territoires n°16 et n°18	Cabinet	
		0.33	Samedi 12h – 20h Fusion avec les territoires n°16 et n°18	Cabinet	
		0.33	Dimanche et jours fériés 8h – 20h Fusion avec les territoires n°16 et n°18	Cabinet	

N° 18 Hérépian/ Saint Gervais sur Mare + 30'SMUR	Médecins généralistes	1	Tous les jours du lundi au vendredi 20h – 24h	Cabinet	
		0.33	Samedi-Dimanche et Jours fériés 20h – 24h Fusion avec les territoires n°16 et n°17	Cabinet	
		1	Tous les jours du lundi au vendredi 0h – 8 h	Cabinet	
		0.33	Samedi-Dimanche et Jours fériés 0h – 08h Fusion avec les territoires n°16 et n°17	Cabinet	
		0.33	Samedi 12h – 20h Fusion avec les territoires n°16 et n°17	Cabinet	
		0.33	Dimanche et jours fériés 8h – 20h Fusion avec les territoires n°16 et n°17	Cabinet	

Territoire PDSa	Association des médecins effecteurs	Nombre d'effecteurs MG	Horaires	Lieu	
				Ambulatoire MMG Cabinet	Ets santé
N° 19 Jacou	Médecins généralistes	1	Tous les jours 20h – 24h	Cabinet	
		0	0h – 8 h		Services d'Urgences
		1	Samedi 12h – 20h	Cabinet	
		1	Dimanche et jours fériés 8h – 20h	Cabinet	

N° 20 Manguio	Médecins généralistes	1	Tous les jours 20h – 24h	Cabinet	
		0	0h – 8 h		Services d'Urgences
		1	Samedi 12h – 20h	Cabinet	
		1	Dimanche et jours fériés 8h – 20h	Cabinet	

N° 21 Saint Martin de Londres	Médecins généralistes	1	Tous les jours 20h – 24h	Cabinet	
		1	0h – 8 h	Cabinet	
		1	Samedi 12h – 20h	Cabinet	
		1	Dimanche et jours fériés 8h – 20h	Cabinet	

N° 22 Saint Pons de Thomières + 30'SMUR	Médecins généralistes + COMERBI	1	Tous les jours 20h – 24h	Cabinet au sein du CH	
		1	0h – 8 h	Cabinet au sein du CH	
		1	Samedi 12h – 20h	Cabinet au sein du CH	
		1	Dimanche et jours fériés 8h – 20h	Cabinet au sein du CH	

N° 23 La Grande-Motte *	Médecins généralistes	1	Tous les jours 20h – 24h	Cabinet	
		0	0h – 8 h		Services d'Urgences
		1	Samedi 12h – 20h	Cabinet	
		1	Dimanche et jours fériés 8h – 20h	Cabinet	

N° 24 Bassan	Médecins généralistes	1	Tous les jours 20h – 24h	Cabinet	
		0	0h – 8 h		Services d'Urgences
		1	Samedi 12h – 20h	Cabinet	
		1	Dimanche et jours fériés 8h – 20h	Cabinet	

Territoire PDSa	Association des médecins effecteurs	Nombre d'effecteurs MG	Horaires	Lieu	
				Ambulatoire MMG Cabinet	Ets santé
N° 25 Mèze	Médecins généralistes	1	Tous les jours 20h – 24h	Cabinet	
		0	0h – 8 h		Services d'Urgences
		1	Samedi 12h – 20h	Cabinet	
			Dimanche et jours fériés 8h – 20h	Cabinet	
N° 26 Saint Mathieu de Trévières	Médecins généralistes	1	Tous les jours 20h – 24h	Cabinet	
		1	0h – 8 h	Cabinet	
		1	Samedi 12h – 20h	Cabinet	
		1	Dimanche et jours fériés 8h – 20h	Cabinet	
N° 27 Vendargues	Médecins généralistes	1	Tous les jours 20h – 24h	Cabinet	
		0	0h – 8 h		Services d'Urgences
		1	Samedi 12h – 20h	Cabinet	
		1	Dimanche et jours fériés 8h – 20h	Cabinet	
N° 28 Olargues + 30'SMUR	Médecins généralistes	1	Tous les jours 20h – 24h	Cabinet	
		1	0h – 8 h	Cabinet	
		1	Samedi 12h – 20h	Cabinet	
		1	Dimanche et jours fériés 8h – 20h	Cabinet	
N° 29 Grabels	Médecins généralistes	1	Tous les jours 20h – 24h	Cabinet	
		0	0h – 8 h		Services d'Urgences
		1	Samedi 12h – 20h	Cabinet	
		1	Dimanche et jours fériés 8h – 20h	Cabinet	
N° 30 La Salvetat sur Agout + 30'SMUR	Médecins généralistes	1	Tous les jours 20h – 24h	Cabinet	
		1	0h – 8 h	Cabinet	
		1	Samedi 12h – 20h	Cabinet	
		1	Dimanche et jours fériés 8h – 20h	Cabinet	

* Une réflexion devra s'engager dans les meilleurs délais et en lien avec les acteurs locaux pour envisager une fusion hors période estivale à définir entre les territoires de l'Hérault n°23 la Grande Motte et n°12 Palavas ou en interdépartemental entre le territoire de l'Hérault n°23 la Grande Motte et le territoire du Gard n°12 Terres de Camargue.

Spécificités territoriales départementales :

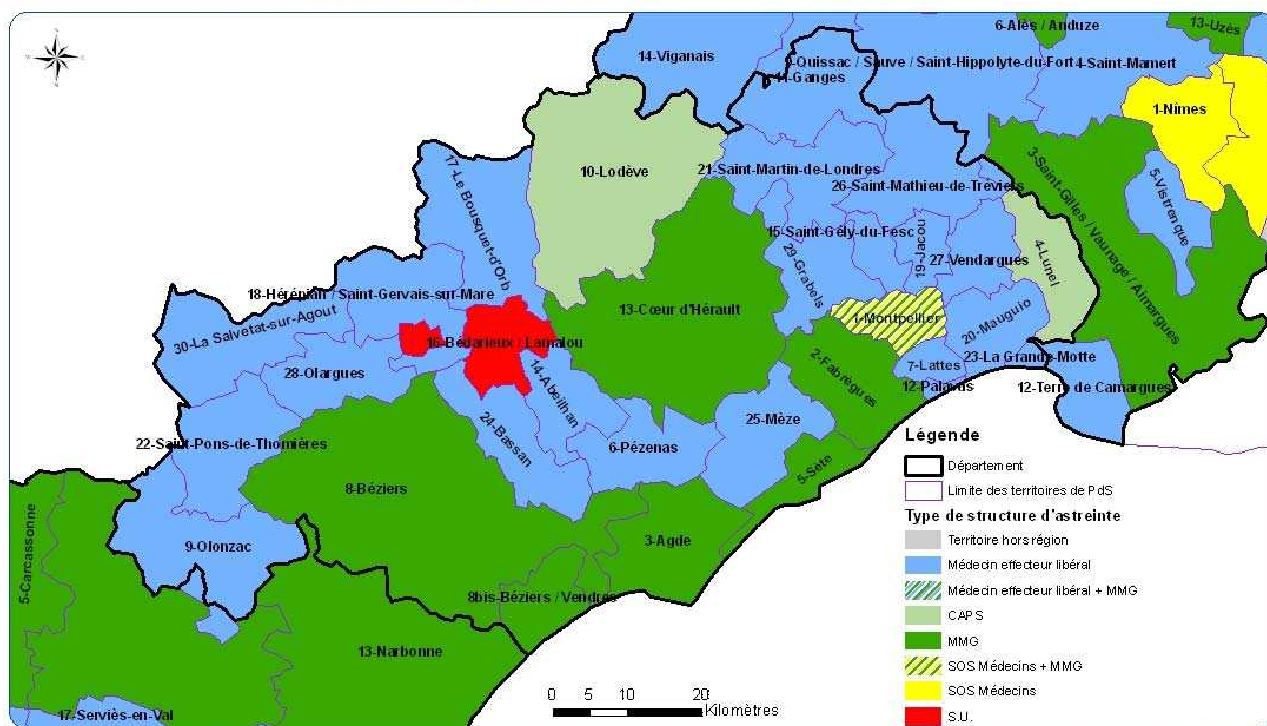
- 1) Afin de tenir compte de l'afflux des populations touristiques, un territoire supplémentaire à Vendres (**territoire n°8 bis**) est opérationnel pendant toutes les périodes des vacances scolaires.
- 2) 2 territoires ont une effecton doublée pendant la période estivale du 1^{er} juillet au 31 août :
 - **territoire n°3 : Agde**
 - **territoire n°5 : Sète**
- 3) Le **territoire n°1 (Montpellier)** dispose de 3 lignes de gardes tous les jours de 20h à 24h ainsi que les week-ends et les jours fériés dont 2 à SOS Médecins et une à la MMG.
- 4) Le **territoire n°8 (Béziers)** dispose de deux lignes d'astreintes les week-ends et les jours fériés dont une pour les visites.
- 5) Les **territoires n°16 (Bédarieux/Lamalou) n°17 (Bousquet d'Orb) et n°18 (Hérépian/ Saint Gervais su Mare)** fusionnent les week-ends et les jours fériés.

Cartographie des effectons par territoires et par tranches horaires de PDSa

- De 20h à 24 heures
- De 0h à 8 heures
- Et Samedi de 12h à 20 heures. Dimanche et jours fériés de 8h à 20 heures.

Territoires de PDSa par type de structures ou de dispositifs d'astreinte, en 2012

Période : milieu de nuit (20h-24h) - HERAULT

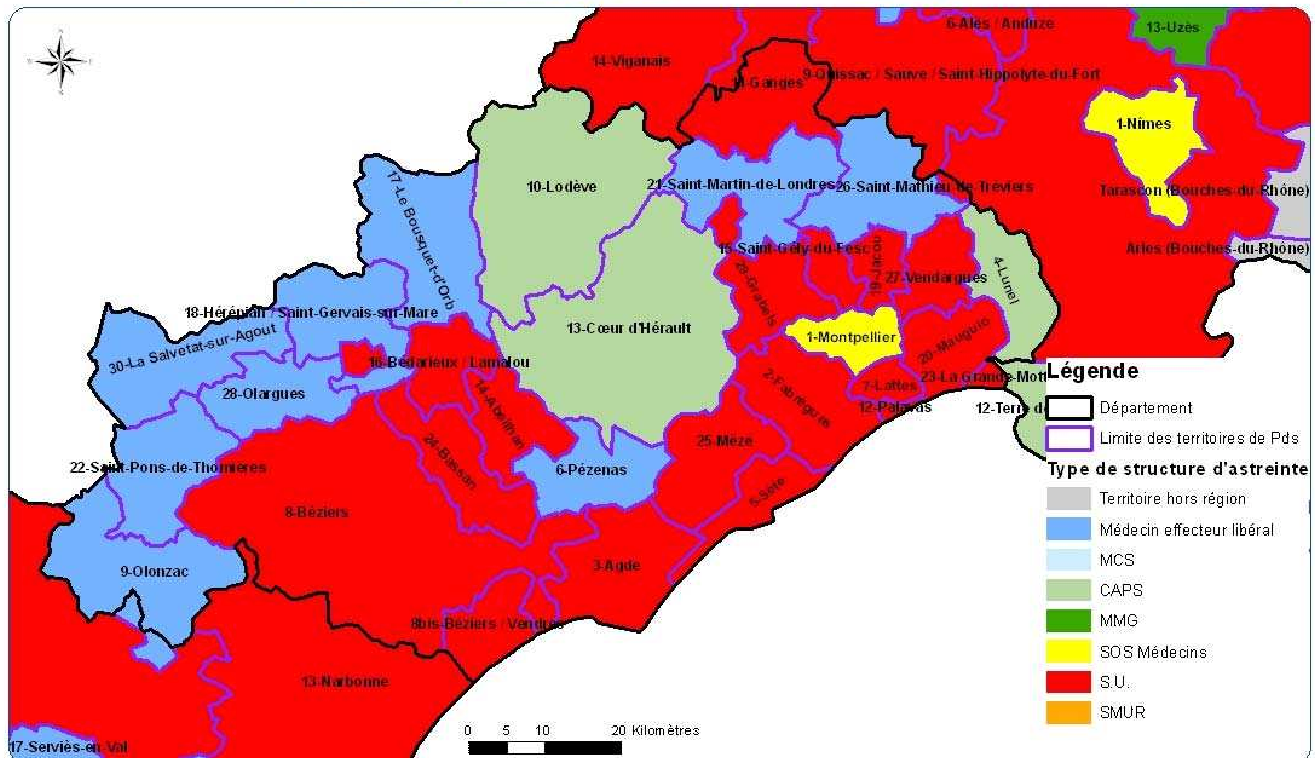


Sources : ARS LR (juillet 2012) ; GeoFla
 Réalisation : COSAD (ARS LR), août 2012
 Droits de diffusion : interne ARS



Territoires de PDSa par type de structures ou de dispositifs d'astreinte, en 2012

Période : Nuit profonde (0 h - 8 h) - HERAULT



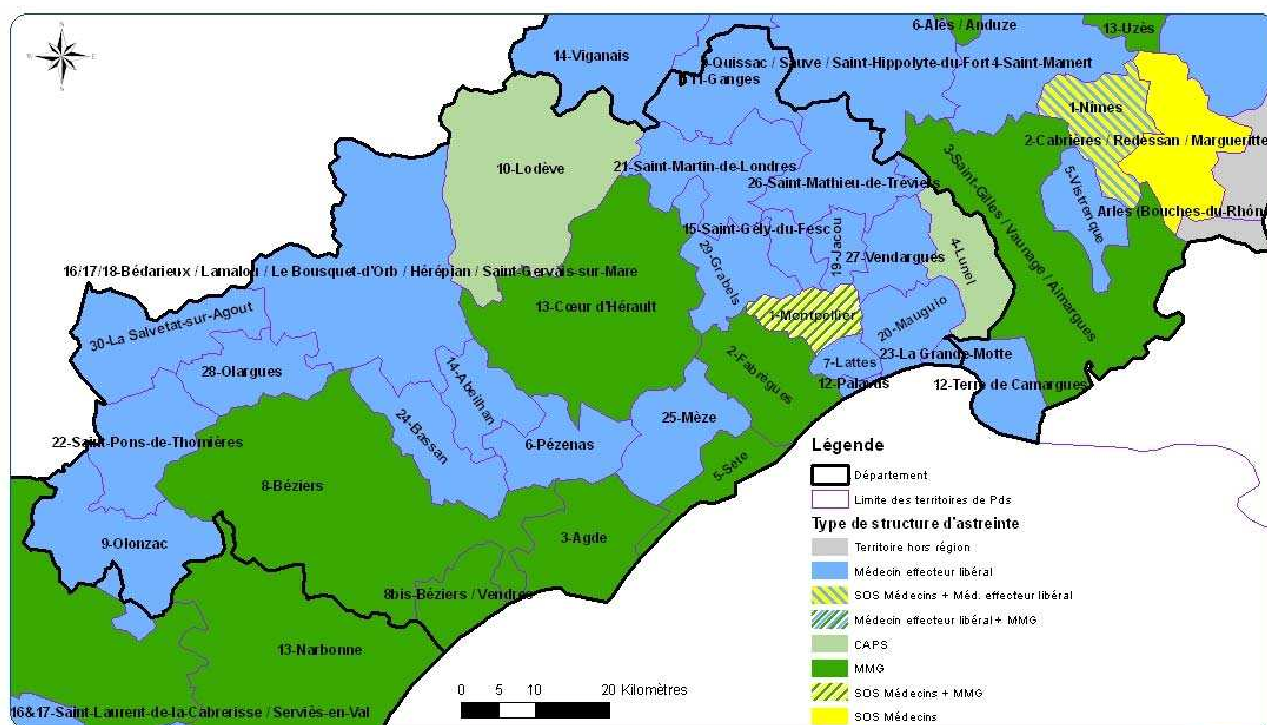
Sources : ARS LR (juillet 2012) ; GeoInfo
 Réalisation : C.O.S.A.D (ARS LR), août 2012
 Droits de diffusion : Interne ARS



Territoires de PDSa par type de structures ou de dispositifs d'astreinte, en 2012

Période : Samedi 12h à 20h – Week-end et jours fériés de 8h à 20h

HERAULT



Sources : ARS LR (juillet 2012) ; 6.eofla
 Réalisation : COSAD (ARS LR), août 2012
 Droits de diffusion : interne ARS



4) Annexes :

I – Tableau de la liste des communes par territoire de PDSa

Territoires	Communes
N°1 MONTPELLIER	Castelnau le Lez Juvignac Montpellier Saint georges d'Orques
N°2 FABREGUES	Cournonsec Courmonterral Fabrègues Lavérune Mireval Murviel-lès-Montpellier Pignan Saint Jean de Védas Saussan Vic-la-Gardirole Villeneuve-lès-Maguelone
N°3 AGDE	Agde Bessan Florensac Marseillan Pinet Pomerols Vias
N°4 LUNEL	Boisseron Lunel Lunel-Viel Marsillargues Saint-Christol Saint-Just Saint-Nazaire-de-Pézan Saint-Sériès Saturargues Saussines Valergues Vérargues Villetelle
N°5 SETE	Balaruc-les-Bains Balaruc-le-Vieux Frontignan La Peyrade Sète

Territoires	Communes
N°6 PEZENAS	Alignan-du-Vent Aumes Castelnau-de-Guers Lézignan-la-Cèbe Montagnac Nézignan-l'Evêque Nizas Pézenas Tourbes Valros
N°7 LATTES	Lattes Boirargues Maurin Pérols
N°8 BEZIERS	Assignan Babeau-Bouldoux Berlou Béziers Boujan-sur-Libron Causses et Veyran Capestang Cazedarnes Cazouls-lès-Béziers Cébazan Cers Cessenon-sur-Orb Colombiers Comeilhan Creissan Cruzy Ferrières-Poussarou Lespignan Lignan sur Orb Maraussan Maureilhan Montblanc Montady Montels Montouliers Murviel-lès-Béziers Nissan-lez-Enserune Pailhès Pardailhan Pierrerue Poilhes Portiragnes Prades-sur-Vernazobre Puisserguier Quarante Roquebrun

	<p>Saint-Chinian Saint-Jean-de-Minervois Saint-Nazaire-de-Ladarez Saint-Thibéry Sauvian Sérignan Thézan-lès-Béziers Valras-Plage Vendres Villeneuve-lès-Béziers Villespassans</p>
<p>N°8 bis BEZIERS-VENDRES (secteur saisonnier vacances scolaires)</p>	<p>Cers Sauvian Sérignan Valras-Plage Vendres Villeneuve les Béziers</p>
<p>N°9 OLONZAC</p>	<p>Agel Aigne Aigues -Vives Azillanet Beaufort Cassagnoles Causses et Veyran Cesseroas Félines-Minervois Ferrals-les-Montagnes La Caunette La Livinière Minerve Olonzac Oupia Siran <u>Communes de l'Aude :</u> Homps Pépieux Tourouzelle</p>
<p>N°10 LODEVE</p>	<p>Fozières La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries Lauroux Lavalette Le Bosc Le Caylar Le Cros Le Puech Les Plans Les Rives Lodève Octon Olmet-et-Villecun Pégairolles-de-l'Escalette</p>

	Poujols Saint Jean de la Blaquière Saint-Etienne-de-Gourgas Saint-Félix-de-l'Héras Saint-Maurice-Navacelles Saint-Michel Saint-Pierre-de-la-Fage Saint-Privat Sorbs Soubès Soumont Usclas-du-Bosc
N°11 GANGES	Agonès Brissac Cazilhac Ferrières les Verreries Ganges Gornières Laroque Montoulieu Moulès-et-Baucels Saint-André-de-Buèges Saint Bauzille de Putois Communes du Gard : Saint Julien de la Nef Saint Laurent le Minier Saint Martial Saint Roman de Codières Sumène
N°12 PALAVAS	Camon Palavas-les-Flots
N°13 CŒUR-D'HERAULT	Adissan Aniane Arboras Aspiran Aumelas Bêlarga Brignac Cabrières Canet Campagnan Cazouls-d'Hérault Celles Ceyras Clermont-l'Hérault Fontès Gignac Jonquières La Boissière Lacoste Lagamas Le Pouget Liausson

	Lieuran-Cabrières Mérifons Montpeyroux Mourèze Nébian Paulhan Péret Plaissan Popian Pouzols Puéchabon Puilacher Saint-André-de-Sangonis Saint-Bauzille-de-la-Sylve Saint-Félix-de-Lodez Saint-Guilhem-le-Désert Saint-Guiraud Saint-Jean-de-Fos Saint-Pargoire Saint-Pons-de-Mauchiens Saint-Saturnin-de-Lucian Salasc Tressan Usclas-d'Hérault Valmascle Vendémian Villeneuveville
N°14 ABEILHAN	Abeilhan Caux Fos Gabian Margon Montesquieu Neffiès Pouzolles Roujan Vailhan
N°15 SAINT-GELY-DU-FESC	Les Matelles Montferrier-sur-Lez Saint-Clément-de-Rivière Saint-Gély-du-Fesc
N°16 BEDARIEUX/LAMALOU-LES- BAINS	Bédarieux Carlencas-et-Levas Caussiniojols Combes Faugères Lamalou-les-Bains Le Poujol-sur-Orb Pézènes-les-Mines Roquessels Saint-Etienne-Estréchoux Saint-Geniès-de-Varensal